

# ACTICCIA VIE 90 N°8

SYNTHESE DE  
GESTION

31/12/2019

STRUCTURÉ ■

## Données clés (source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**  
Classification de l'organisme de tutelle :  
**Fonds à formule**  
Droit Applicable : **de droit français**  
Code ISIN : **FR0013261245**  
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**  
Garant : **AMUNDI FINANCE**  
Devise de référence de la classe : **EUR**  
Actif géré : **75,18 ( millions EUR )**  
Unité de la première souscription : **1 Part(s)**  
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**  
Société de gestion : **Amundi Asset Management**  
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**  
Eligible PEA : **Non**  
Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**  
Frais courants : **0,98%**

## Données Clés - Fonds à formule

Date de lancement : **15/12/2017**  
Durée de vie : **10 ans**  
Date d'échéance : **15/12/2027**  
Sous-jacent : **Panier de 20 actions du Stoxx Europe 50**  
Nature de la protection :  
**Capital Protégé à 90% à l'échéance**  
Date De Sortie Conditionnelle : -

## Profil de risque et de rendement (SRII)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▼ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

## Objectif d'investissement

Acticcia Vie 90 n°8 est un fonds à formule ayant une durée de placement de 10 ans dont la performance dépend de l'évolution d'un panier composé à parts égales des 20 premières pondérations de l'indice Stoxx Europe 50 (calculé hors dividendes)<sup>1</sup>. Le fonds bénéficie d'une protection partielle du capital à l'échéance<sup>2</sup>. Le 15 décembre 2027, si la performance est positive ou nulle, vous percevrez la performance finale du Panier (moyenne arithmétique des 20 performances 10 ans retenues des actions du Panier) comprise entre 0% et 85% (soit un rendement annuel maximum de 6,35%)<sup>2</sup>, la performance de chacune des actions du Panier (hors dividendes) étant plafonnée à 85% dans le calcul de la performance du Panier. En cas de performance négative, la performance du Panier est prise en compte jusqu'à une baisse de 10%, le risque de perte en capital ne peut excéder 10%, soit un taux de rendement annuel minimum de -1,05%<sup>2</sup>. Le Panier est un panier équilibré des 20 actions de l'indice Stoxx Europe 50 ayant le 14 juillet 2017 les plus fortes pondérations dans l'indice.

1. Pour plus de précision, se référer aux paragraphes « objectif de gestion » et « description de la formule » du prospectus du FCP.

2. Rendement annualisé obtenu sur la période du 15 décembre 2017 au 15 décembre 2027, pour les seules souscriptions effectuées sur la Valeur Liquidative de Référence (définie comme la plus élevée des valeurs liquidatives établies entre le 5 septembre 2017 inclus et le 15 décembre 2017 inclus), et conservées jusqu'à l'échéance de la formule, hors frais d'entrée, ou hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

3. En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

## Valeur Liquidative

VL de référence \* : **100**  
Date VL encours FAF : **31/12/2019**  
VL : **101,3774**  
Evolution depuis l'origine : **1,46%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.



www.amundi.fr

Document destiné aux investisseurs "non professionnels"

## STRUCTURÉ ■

## Niveaux des actions du panier

	Niveau initial	Niveau maximum par titre à l'échéance de la formule	Niveau actuel pour information
<b>ASTRAZENECA ORD (R&amp;D)</b>	5 021,80	-	7 607,00
Allianz	195,17	-	218,40
Anheuser-Busch Inbev	94,08	-	72,71
BASF	93,27	-	67,35
BNP Paribas	63,00	-	52,83
<b>BRITISH AMERICAN TOBACCO ORD (R&amp;D)</b>	4 969,75	-	3 231,50
Banco Santander	5,59	-	3,73
Bayer	103,58	-	72,81
British Petroleum	519,70	-	471,60
GlaxoSmithKline	1 322,88	-	1 779,00
HSBC (Londres)	762,79	-	591,90
Nestle	83,55	-	104,78
Novartis	72,96	-	91,90
<b>ROCHE HOLDING G PAR (R&amp;D)</b>	247,78	-	314,00
Royal Dutch Shell plc.	27,91	-	26,17
SAP	94,99	-	120,32
Sanofi-Synthelabo	72,75	-	89,62
Siemens	117,81	-	116,54
Total	46,62	-	49,20
Unilever NV	47,27	-	51,23

(1) sur 10 relevé(s) (cours de clôture) du 19/12/2017 au 05/01/2018

## Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg)

1,80%

## Evénement sur le panier

Date	Entreprises	Description
06/06/2018	Bayer	Opération sur le titre ayant donné lieu à un ajustement de 0.98409
09/04/2019	Novartis	Opération sur le titre ayant donné lieu à un ajustement de 0.87959

## Frais de sortie

A l'échéance : néant

Entre le 15/12/2017 12h01 et le 15/12/2027 :

1% sur la dernière valeur liquidative des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année civile (de mars 2018 à septembre 2027) ;

2,00 % aux autres dates

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

